

## REGLEMENT ATELIER

**Les ateliers désignent les salles de cours et de travaux pratiques spécialisées**  
**La bienveillance à l'égard des autres est une règle de base**

### 1) HORAIRES

**Entrée** : Avec autorisation du professeur.

**Aucun élève ne doit être présent sur les plateaux techniques sans la présence d'un enseignant.**

**Sortie** : Après sonnerie **et** autorisation du professeur.

### 2) VESTIAIRES

Les vestiaires sont fermés pendant et après la séance en atelier. L'établissement ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable des détériorations et/ou vols survenus dans les vestiaires.

### 3) SECURITE – EPI (Equipe ment de Protection Individuel)

Le ministère du travail définit et régit les lois à appliquer concernant la sécurité au travail dans les établissements scolaires.

Les machines ou appareils sur les plateaux techniques sont soumis à la réglementation et à dérogation pour les élèves mineurs de plus de 15 ans.

#### **Pour les utiliser,**

#### **3.1** l'élève doit OBLIGATOIREMENT :

- S'il a plus de 18 ans : valider la formation (test) correspondant à chaque machine utilisée.
- S'il a entre 15 et 18 ans :
  - Passer une visite médicale de dérogation nécessitant l'accès à des travaux réglementés et obtenir un avis d'aptitude (visite organisée dans le lycée et obligatoirement avec un médecin scolaire).
  - Valider la formation (formation + test) correspondant à chaque machine utilisée.
- S'il a moins de 15 ans : il ne peut utiliser les machines soumises à dérogation.

**3.2** l'élève doit porter une tenue complète de travail répondant aux spécificités de la filière (blouse, lunettes, bouchons d'oreilles, etc.) et les EPI spécifiques à chaque machine (casque anti-bruit, gants, visière, lunettes de protection, etc.). Les vêtements flottants, piercing, bijoux (bagues, bracelets, colliers, boucles d'oreilles pendantes) sont strictement interdits, les cheveux doivent être attachés. Ecouter de la musique avec un casque est interdit.

### 4) POSTE DE TRAVAIL

Le poste de travail et l'outillage doivent être rangés et nettoyés à la fin de chaque séance. L'élève doit respecter les consignes de sécurité particulières au poste de travail (voir fiches machines). Le téléphone est strictement interdit, sauf demande de l'enseignant. Il est interdit de manger, boire et de façon générale d'apporter des aliments sur les plateaux techniques.

---

**COUPON-REPONSE ACCEPTATION DU REGLEMENT D'ATELIER**  
**A RETOURNER aux professeurs d'atelier lors du 1<sup>er</sup> cours de pratique professionnelle**

**Nom des Parents ou Tuteurs :**

**Nom et Prénom de l'élève :**

**Classe :**

Signatures précédées de la mention « Lu et pris connaissance »

Signature précédée de la mention « Lu et pris connaissance »